DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-98 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES LOCALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière : INTERVENTIONS ECONOMIQUES

Séance du Conseil Municipal du jeudi 13 avril 2023 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

OBJET:
OPERATION
VILLE
DURABLE
N°2023-05 RENOVATION
DU PARC DE
LUMINAIRES
D'ECLAIRAGE
PUBLIC DEMANDE DE
SUBVENTION

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 05 AVRIL 2023

AFFICHAGE EN DATE DU: 05 AVRIL 2023

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 2 0 AVR. 2023

Procurations:

- François DEMANGEOT Donne procuration à Jean-François VERONIN-MASSET,
- -Evelyne GUILHEM Donne procuration à Hélène GIRAL,
- -Philippe GUIRAUD Donne procuration à Philippe GREFFIER,
- Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Michel RATABOUIL,
- -Delphine SANTINI Donne procuration à Jacqueline RATABOUIL,
- -Préscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,
- -Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,
- -Martine LACOMBE Donne procuration à Thierry ROSSICH,

Absents:

Régine SURRE, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Adrien ROUZAUD,

Secrétaire: Audrey GAIANI

En France, l'énergie consommée par l'éclairage public représente 41% des consommations d'électricité des collectivités territoriales, 16% de leurs consommations toutes énergies confondues et 37% de leur facture d'électricité.

Dans le domaine de l'éclairage public, les enjeux sont à la fois économiques, environnementaux et sociaux. En effet, intervenir sur les parcs d'éclairage public c'est maitriser sa consommation d'énergie, diminuer les nuisances lumineuses et agir sur la sécurité des personnes et des biens. L'arrêté du 27 décembre 2018 fixe des prescriptions techniques à respecter pour l'éclairage public visant à mieux éclairer et à éclairer utile.

Afin de participer, à son échelle, à atteindre les objectifs nationaux de rénovation énergétique et de réduction des consommations d'énergie, pour 2023, la ville va axer une partie importante de ses investissements sur des sujets permettant d'inscrire encore un peu plus la commune

dans l'action en matière de transition énergétique. Au titre de ces investissements on peut noter la rénovation énergétique de son parc d'éclairage public.

Notre parc d'éclairage public sur la ville est constitué de 3.800 points lumineux qui sont régulièrement remplacés par des équipements permettant un abaissement des coûts de consommation d'énergie et une baisse de la pollution lumineuse. Depuis 2015, environ 500 points lumineux ont été renouvelés sur la Ville.

Le présent projet prévoit le remplacement de 205 points lumineux supplémentaires permettant une réduction des consommations d'énergie et de pollution lumineuse de l'ordre de 20%. Ce projet est estimé à 137 307.53 €HT.

Conformément à la délibération n°2023-44 du 28 février 2023, le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de demander les subventions au titre du Fonds vert selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	MONTANT
Rénovation du	137 307.53	Fonds Vert	25 000.00
parc luminaire		Ville de Castelnaudary	112 307.53
TOTAL HT	137 307.53	TOTAL	137 307.53

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le projet de rénovation du parc d'éclairage public,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Çastelnaudary, le 13 avril 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 2 0 AVR. 2023

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 18 AVR. 2023

Par publication le : 2 0 AVR. 2023

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

2 0 AVR. 2023

ID: 011-211100763-20230413-DB202398-DE